



VALORISER SES ENGRAIS DE FERME

PAYSAN BRETON SUPPLÉMENT DU 13 AU 19 MARS 2015



Un andain de 200 t de fumier récemment entreposé sur la plateforme de compostage aménagée en novembre 2014.

« Un dossier de 10 ans pour normer notre compost »

EARL Gaude, Saint-Ygeaux (22)

Depuis 2004, la famille Gaude apporte un complexe de micro organismes sur la litière des poulaillers. Objectif : dans un 1^{er} temps, composter le fumier sans retournement ; dans un 2nd, obtenir un amendement organique stable à commercialiser.

EARL GAUDE JEAN-MARIE

- 4 400 m² de volaille de chair (poulets sexés, bandes de 50 jours).
- Une plate-forme de 1 000 m² et 900 t de compost commercialisées par an.

➤ Au départ, le fumier issu des poulaillers de Jean-Michel Gaude, installé à Saint-Ygeaux (22), était « entreposé en tas dans les champs. D'octobre à février, 700 mm tombaient dessus. Puis l'été, le produit était trop sec », se rappelle-t-il. « La valorisation de cette matière organique sur une parcelle était ensuite très aléatoire. En somme, on se déchargeait d'un déchet. »

Il existe bien depuis longtemps des procédés de compostage du fumier de volaille par retournement ou par aération forcée : « Mais cela a un coût énergétique et cause du travail supplémentaire. » Alors, dès 2004, « notamment interpellés par la problématique bassin versant, nous avons travaillé sur le compostage des fumiers de volaille par CMO pour com-

plexe de micro-organismes. » Un vaste projet par étapes, long et fastidieux, jalonné d'essais répétés « avec expertise scientifique », de paperasse, de communication aux journées de la recherche avicole (JRA) dès 2008 et d'échanges multiples avec la profession ou l'administration. Un projet « finalisé » récemment suite à la validation par la Dréal, le 5 février 2013, de la norme NFU 44 051. Derrière ce code barbare, un précieux sésame qui « signifie que notre compost obtenu sans retournement d'andain est un produit normé et commercialisable. »

Ne plus gaspiller l'azote organique

Pour Jean-Michel et son fils, Jean-Marie qui a repris l'exploitation fa-



miliale, le retournement « casse, gaspille des unités d'azote qui partent dans l'atmosphère ou sont lessivés. Alors que l'azote chimique, qui n'est plus plébiscité, coûte à peu près 1 € l'unité. » Ils ont donc cherché à optimiser leurs effluents d'élevage, « d'abord pour conserver notre valeur fertilisante, mais aussi pour conserver un rapport azote / phosphore bénéfique, supérieur à 1, alors que le phosphore est devenu limitant » pour l'épandage aujourd'hui.

A l'EARL, dans la pratique, 100 kg de **Bactériolit®** sont apportés par 1 000 m² de poulailler en début de bande. Maurice Duault, de la Sobac, société distributrice de la spécialité, explique que le produit est « un écosystème contenant 400 souches de micro-organismes : des champignons, des bactéries, des microplantes... » Un concentré de vies qui revient à « 3,80 €/kg », témoigne Jean-Marie Gaudé. « Au final, le coût s'élève à 8,50 € par tonne de fumier composté. »

À proximité des bâtiments, la plateforme de compostage a été aména-

gée en novembre 2014. Le fumier de volaille ensemencé y est stocké, « au minimum 8 semaines », en andain après chaque curage de poulailler. Dès le dépôt, à l'aide d'une tonne, il est réhumidifié pour activer les fermentations : « 40 m³ d'eau pour 200 t de fumier en hiver. 80 m³ en été. » Cette eau provient d'une réserve de 150 m³ approvisionnée par une surface de toit de

JEAN-MARIE GAUDE : AMMONIAC MAÎTRISÉ DANS LES POULAILLERS

« Nous apportons le complexe de micro-organismes dès le début de la bande plutôt qu'à la fin. Pas au jour 1 pour éviter que la récente désinfection lors du vide sanitaire inhibe l'action. Plutôt quand les poussins ont 10 jours », explique Jean-Marie Gaudé. Il avance que « 82 % de l'ammoniac est ainsi maîtrisé » dans le poulailler. « Il n'y a plus de mauvaises odeurs. D'ailleurs, l'année dernière, nous n'avions plus de Bactériolit pour une bande. Dans le bâtiment, c'était intenable, ça piquait les yeux. En 10 ans, nous avons oublié tout ça... »





Les éleveurs apprécient la tenue du fumier composté par complexe de micro-organisme. « Quand on marche dessus, on ne s'enfoncé pas. Le produit a vraiment une bonne tenue », tient à démontrer Jean-Michel Gaude debout sur l'andain.

2 500 m². « Je préfère mettre de l'eau non chlorée sur les fumiers qui sont un produit vivant », précise Jean-Michel Gaude.

Pendant cette période d'hygiénisation, l'éleveur doit procéder à des relevés de température hebdomadaires (à 60 et 120 cm de profondeur). « Il reste très peu d'odeur au moment du compostage. Un peu seulement à l'enlèvement. Le produit obtenu est très pulvérulent, homogène et facile à épandre. »

S'affranchir du plan d'épandage pour devenir commerçant

Avec 4 400 m² en volaille au total, l'exploitation entre dans le cadre des

installations classées. « Depuis la mise aux normes de 1999, nous répondions aux exigences d'un plan d'épandage comprenant les terres en propre et celles de deux prêteurs. Mais en plus du contrat d'intégration, je ne voulais pas aussi signer pour faire partir les déjections à l'exportation », se remémore Jean-Michel Gaude. Après 10 ans de travail, « en compostant, normant et vendant nos effluents, on s'est affranchis du plan d'épandage, après modification de notre dossier ICPE, pour devenir commerçants. » La tonne de compost est ainsi proposée à 30 €. « À Pau (64), nous en avons livré pour 67 €/t rendue. C'est compétitif avec du compost porcin. Et

surtout, c'est un produit équilibré : 24 d'N, 17 de P, 18 de K, 20 de CaO. Et le rapport C/N assez élevé de ce produit pailleux stimule la vie microbienne du sol », détaille-t-il encore avant de lancer un pavé dans la mare : « Toute opportunité doit être saisie. La valorisation des déjections est une voie d'avenir pour pérenniser nos élevages. Déjà en gardant la matière organique sur le territoire en substitution d'engrais minéral. Et demain, aux aviculteurs bretons de produire des composts normés, des amendements organiques, à vendre aux céréaliers. Pourquoi pas en jouant collectif via la création d'une banque d'échange... » Toma Dagorn

Les micro-organismes profitent aussi à l'agronomie

À l'EARL, le compost de fumier de volaille est réservé aux parcelles de maïs, colza et céréales. Jean-Michel Gaude précise :

« Comme c'est un produit normé de type 1, il est possible de l'épandre du 15 janvier au 15 novembre. » Cette année, une fenêtre météo au 15 février a permis d'apporter 7 t/ha sur des couverts gélifs avant maïs.

« Aussitôt l'épandage terminé, un passage de rotavator permet de mélanger le fumier aux couverts. Là, les micro-organismes du compost vont aider les microbes du sol. » Puis, vers le 15 mars, un désherbage mécanique au vibro viendra « casser les petites

repousses avant un semis direct du maïs. » Il en est persuadé, après 10 ans d'usage du CMO sur les litières des volailles, le compost a permis de réels progrès agronomiques. « On constate une meilleure porosité du sol : nous travaillons à plus grande vitesse nos terres que celles que nous venons de reprendre. Il y a 15 ans, on battait des blés à nœuds verts, aujourd'hui la paille est mûre en même temps que le grain et les poids spécifiques sont meilleurs. Les maïs profitent d'une meilleure vigueur au départ et murissent 15 jours plus tôt », égraine le convaincu.